

4. MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR UNE COMPLETE INTEGRATION SOCIALE DE LA FEMME

Plusieurs paramètres constituent des éléments basiques des mécanismes institutionnels pour l'avancement de la femme: les Plans de l'égalité, le MAINSTREAMING, l'appui des ONG de femmes et la Coopération Internationale. Le document de suivi de la Conférence de Beijing, présenté par l'Institut de la Femme, se réfère à ces thèmes ainsi que le III Plan d'égalité. Aucune référence n'apparaît sur les documents concernant les indicateurs de référence alors que l'on en parlera dans la Conférence Régionale de Genève.

Au sujet du **III Plan d'Égalité**, nous pouvons réaliser les réflexions suivantes: le III Plan devait reprendre les compromis marqués dans la IV Conférence Mondiale sur les Femmes, qui eut lieu à Pékin en septembre 95, et dans le IV Programme d'égalité de l'Union Européenne, compromis qui n'avaient pas été seulement acceptés sinon, plus encore, pris en compte par le Gouvernement antérieur. De ce fait, l'ensemble des compromis apparaissent dans le II Plan et dans le questionnaire de Beijing. Cependant sa rédaction s'est trouvé très loin des mesures prévues et son exécution s'est retrouvé très en-dessous des compromis.

Les Organisations de Femmes qui composent la Coordination Espagnole pour le Lobby Européen des Femmes et la Plateforme des Organisations Féministes ne furent pas consultées malgré la rédaction du Plan d'égalité et de sa précédente approbation par le Conseil des Ministres. Les Organisations de Femmes proposèrent une série de propositions en relation avec le III Plan d'égalité, en suivant la Plateforme d'Action de la IV Conférence Mondiale des Femmes.

Le III Plan se retrouve incomplet vue les mesures approuvées dans la Conférence de Pékin. Les propositions ont perdu de leur force et sont pratiquement caricaturales par rapport à celles qui furent réellement approuvées.

Il ne s'agit pas d'un Plan qui définit des mesures concrètes, sinon d'une déclaration d'intentions et de propositions vagues, où la majorité des propositions commencent avec les termes "Promouvoir", "Sensibiliser" au lieu de "Réaliser". Ces préventions qui pouvaient être indispensables lors de la mise en place d'une politique d'égalité, ne sont plus admissibles actuellement vue que les mesures nécessaires ont trouvé un consensus au niveau mondial et qu'il existe une plus forte sensibilité et accord parmi la population espagnole:

IL faut dire également que plusieurs des propositions figuraient déjà avec plus de détails dans les plans précédents, et plus concrètement dans le numéro II qui proposait une transformation des coutumes de la société espagnole afin de la rendre égalitaire. Le Plan actuel suppose un retour tant au niveau des propositions que de la volonté de transformer l'acquis, ce qui réellement démontre l'inconsistance du plan.

Quant au Plan III, présenté par le Gouvernement espagnol en avril 99 let le suivi du document de Beijing, il présente des concepts que l'Institut de la Femme réalise depuis ses débuts faisant parti de son activité habituelle; souscrire des conventions de collaboration avec les Départements du Gouvernement, régions autonomes, collectivités locales etc.

Le **MAINSTREAMING** ou intégration de la perspective de l'égalité des opportunités dans le design des actes dans tous les secteurs, sociales, économiques, politiques et culturels, n'a été très développé et a servi dans certains cas à éliminer certaines politiques ou organismes spécifique de la Femme. Le Plan de l'Emploi du Gouvernement de 1988, présenté à l'Union Européenne, n'incluait pas le MAINSTREAMING.

Le développement de la coopération et l'interlocution avec les ONG de femmes. Ces dernières années, l'absence de négociation de la part du Gouvernement espagnole avec les ONG de femmes a été constante. Cette situation a été dénoncée à maintes reprises par les ONG dans les cas suivants:

- 1 Dans l'élaboration en mars 1997 du III Plan d'Égalité des Opportunités entre les Femmes et les Hommes.
- 2 Dans le suivi et la complémentarité du III plan d'Égalité.
- 3 Dans le suivi d la Plateforme pour l'Action de la IV Conférence Internationale, qui a eu lieu à Pékin.
- 4 Au niveau des Plans d'Emploi, dans tous les apartés, mais surtout dans la partie qui se réfère à l'égalité des opportunités entre les femmes et les hommes.
- 5 Dans le Plan contre la violence domestique et dans la concrétisation des mesures.
- 6 Dans les divers projets de loi présentés par le Gouvernement qui affectent les politiques du genre.

NOS PROPOSITIONS:

- Créer le Conseil de la Femme comme véhicule de coopération des organisations de femmes avec les Administrations Publiques et les organismes d'Égalité.
- Développer la création des Organismes d'Égalité, des Conseils de participation de la femme, des Plans d'Égalité d'Opportunités dans les régions et les collectivités locales.
- Voter une Loi en créant "La Femme Défenseur de l'Égalité" comme complément des attributs de l'Institut de la Femme avec la finalité de ne recevoir que les dénonciations pour discrimination de sexe afin de pouvoir les présenter devant le tribunal.
- Changer le règlement de l'Assemblée (Congrès des Députés) pour que la Commission Mixte des Droits de la Femme soit une Commission Législative Permanente:

COOPERATION INTERNATIONALE

Le III Plan d'Égalité parle d'étendre la Coopération du Développement prioritairement avec les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes et d'autres pays en voie de développement comme les régions du Magreb. Cette politique a été entreprise depuis de nombreuses années par l'Institut de la Femme, qui a joué un rôle de premier ordre en transférant des idées, recours et technologie aux ONG de femmes et aux organismes d'égalité d'Amérique Latine. Les propositions faites pour réaliser cette objectif ne supposent aucun avancement, aucune précision et aucun compromis. Dans le cadre de la Coopération Internationale, l'Institut de la Femme a de bonnes compétences et en accord avec le compromis de solidarité à Pékin.

Ce retour s'est concrétisé dans la diminution des aides et des subventions de plus de 33% dans les projets qui affectent la santé sexuelle et reproductive selon les chiffres des ONG Groupe d'Intérêt Espagnol de la Population, du Développement et la Santé Reproductive (GIE).